



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **31 août 2020 à 13 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
 - 5.1 Modification à l'annexe du Règlement 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 13 h 40.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

20-0831-376 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. **Adoption des procès-verbaux**

4. **Finances**

5. **Administration générale**

5.1 **Modification à l'annexe du Règlement 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois**

20-0831-377 Attendu qu'il est nécessaire d'amender le *Règlement numéro 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois, secteur : rue Principale, rue Bellevue et rue Lambert* afin d'apporter une modification de l'Annexe A pour y ajouter les numéros des lots à acquérir;



Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a décrété, par le biais du règlement numéro 20-1067, une dépense de 835 000 \$ et un emprunt de 835 000 \$ pour l'acquisition de lots afin de soutenir l'OBNL « Les résidences du parc naturel habité » pour la construction d'une nouvelle phase de résidences ainsi que de répondre aux besoins de la Municipalité en matière d'espaces publics;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que l'annexe A du règlement numéro 20-1067 est modifier pour y ajouter les numéros des lots à acquérir;
- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

6. Urbanisme et Environnement

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

8. Travaux publics et Parcs

9. Sécurité incendie et sécurité civile

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée

13. Fermeture de la séance

20-0831-378 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 13 h 42.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier